

La Baie d'Audierne, milieu naturel en danger d'aménagement

Nous ne ferons pas l'affront aux lecteurs de Penn ar Bed de leur présenter la Baie d'Audierne. Nous leur rappellerons seulement le numéro 59 (décembre 1969) de la revue qui est entièrement consacré à ce milieu naturel.

Albert Lucas écrivait alors : « Il faut se rendre compte qu'un capital-nature aussi important que la Baie d'Audierne représente une richesse exploitable, mais qu'elle est très menacée. Il convient donc de la protéger d'urgence, et ensuite de l'aménager sans la dénaturer. J'ai déjà eu l'occasion, en 1967, de suggérer un type de mise en valeur, en envisageant son exploitation comme site naturel, à l'instar des parcs naturels régionaux et de proposer des mesures positives qui permettraient à la fois une progression des éléments naturels et une fréquentation active des lieux par un nombre accru de visiteurs ».

Plus loin, Patrick Dorval concluait un article sur l'avifaune en disant : « Nous avons ici l'occasion de créer une réserve, promise à un aussi bel avenir que celle du Zwinn en Belgique ou Texel en Hollande, reste à savoir si cette chance ne sera pas gachée ».

Depuis 1969, la S.E.P.N.B. a multiplié les démarches pour assurer la protection de ce milieu, sans résultats.

Pourtant ! Est-il possible d'imaginer un dossier mieux étoffé que celui de la Baie d'Audierne pour convaincre les plus difficiles ?

Le 23 janvier 1981, après deux années de manœuvres habiles des élus et de l'administration, un permis de construire est enfin accordé pour un village de vacances, en bordure du littoral, sur la commune de Plovan.

C'est un scandale, voici pourquoi.

1) La Baie d'Audierne est une des dernières grandes zones naturelles de Bretagne. Son intérêt biologique et écologique est attesté par une cinquantaine de travaux scientifiques. Bien sûr, le cordon de galets, la palud de Tréguennec, l'étang de Trenvel, etc..., sont les éléments de cette richesse mais une des richesses les plus importantes réside dans l'étendue et l'intégrité du milieu naturel. Le village de vacances est la première atteinte grave à cette intégrité. Imaginez un instant l'impact de 800 touristes entre les étangs de Nérizelec et de Kergalan !

2) Plusieurs études ont été conduites sur la Baie d'Audierne grâce à des fonds publics :

1975, étude A.R.E.N.A.-S.E.P.N.B. ; 1977, schéma d'aménagement du littoral breton ; 1978, fiche de cotation des sites naturels du littoral français.

Tous reconnaissent l'intérêt du milieu naturel, réclament sa protection urgente et souhaitent un aménagement « léger » pour un tourisme original.

Retenir le projet suranné de l'opération immobilière lourde constitue un gaspillage insensé de l'espace naturel, des compétences sollicitées, des énergies individuelles, des deniers publics enfin.

3) La commission départementale d'urbanisme s'est déplacée sur le terrain pour étudier le projet. Elle s'est prononcée contre unanimement. Le pouvoir politique et l'administration centrale sont passés outre sans la moindre explication.

La commission est bafouée, ridiculisée. A quoi sert-elle ? Pourquoi la fait-on siéger régulièrement. « Le fait du prince » n'est plus acceptable.

4) La réalisation du village de Plovan semble possible aujourd'hui, alors que la Directive d'aménagement national du territoire du 25 août 1979 relative à la protection et à l'aménagement du littoral est en vigueur. Pour le Ministre, cette opération immobilière est « bien conforme à la lettre mais également à l'aspect de la directive ». Cela veut dire que l'on se moque ouvertement de la protection de la nature et que l'intérêt politique passe avant l'intérêt général. Avant que ne soit instaurée la directive d'Ornano, des grandes opérations immobilières ont pu être évitées dans le Finistère (les Blancs-Sablons, Combrit, Sainte-Anne-La-Palud, Curnic, Kernic, Telgruc), grâce à des responsables administratifs compétents et clairvoyants. Aujourd'hui on réalise Plovan, après avoir écarté les gêneurs.

Si Plovan voit le jour, dans la stricte légalité, à plus de 100 m du rivage, c'est tout le littoral breton qui est menacé.

Quand cessera-t-on de faire des discours, de mettre au point des lois et décrets, de gérer au jour le jour, pour élaborer enfin une politique et travailler sérieusement ?

Le développement touristique de la Baie d'Audierne est possible. Il ne passe pas nécessairement par la réalisation de ce village de vacances qui porte atteinte gravement au dernier grand ensemble primaire du Finistère, partie intégrante de notre patrimoine culturel.

Deux étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de l'U.B.O. ont choisi d'enquêter sur « l'Affaire Plovan » pour leur mémoire de première année de maîtrise présenté en janvier 81. Nous leur avons demandé de résumer leur travail pour les lecteurs de Penn ar Bed.

Max JONIN,
Secrétaire général.